



La Réunion à l'IFE 2017

SALON DE RÉFÉRENCE MONDIALE
DANS LE DOMAINE DE LA RESTAURATION ET
DE L'AGROALIMENTAIRE
SUR LE MARCHÉ CHINOIS

DU 16 AU 18 JUIN 2017 - CANTON, CHINE

Offre d'Accompagnement NEXA



La Réunion à l'IFE 2017

GRANDE RÉFÉRENCE SUR LE MARCHÉ CHINOIS, L'IFE, INTERNATIONAL FOOD EXHIBITION EST UN DES PLUS GRANDS ÉVÈNEMENTS NATIONAUX SUR LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION. LE SALON SE POSITIONNE AUJOURD'HUI COMME LA PLUS GRANDE PLATEFORME DE NEGOCE EN CHINE POUR LES ALIMENTS DE HAUTE QUALITÉ, A FORTE VALEUR AJOUTÉE.

L'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation, NEXA, propose aux entreprises réunionnaises une mission sur la China International Food Exhibition 2017, avec un espace d'exposition et d'animations dédié à La Réunion, un programme de rendez-vous B2B et des moments de networking et de focus sur La Réunion.

Offre valable pour un maximum de 7 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés.



ET LE MARCHÉ ? *

- La Chine est le **2^{ème} importateur mondial** de produits agroalimentaires après les Etats-Unis.
- Les importations chinoises agroalimentaires ont été **multipliées par 2 sur les 5 dernières années** et atteignent 95 Mds d'€ en 2015.
- La France reste de loin le **premier fournisseur en boissons alcoolisées en Chine**
- Forte demande pour les **produits agroalimentaires français haut de gamme**

L'IFE en chiffres :

- **85 000 visiteurs dont 75 % d'acheteurs chinois et 25% de visiteurs internationaux**
- **1 500 exposants de plus de 60 pays**
- **35 forums et conférences sur le salon**

* Bureau Business France de Shanghai - 2016



La Réunion à l'IFE 2017



LES OBJECTIFS

- Valoriser le savoir-faire réunionnais en matière de production agroalimentaire et de produits positionnés « gourmet » et épicerie fine
- Permettre aux entreprises réunionnaises de rencontrer les principaux acheteurs et décideurs agroalimentaires de Chine
- Impulser la rencontre entre l'offre réunionnaise et la demande internationale
- Susciter de nouvelles opportunités d'affaires à l'export

PROGRAMME DE LA MISSION

- Accès à l'International Food Exhibition - Salon et Conférences
- Présence sur un stand LA REUNION
- Organisation de rendez-vous B2B ciblés sur le salon + une journée de rendez-vous B2B à Canton
- Cocktail de networking « La Réunion », en présence de prospects du salon, de professionnels et de médias cantonnais
- Animations sur le stand (démonstrations culinaires, cocktail, cook show, ...)

LA COMMUNICATION

- Insertion dans le catalogue officiel du salon, le catalogue Business France et le Guide des Exposants Réunion
- Communiqué de presse collectif annonçant la participation de La Réunion au salon
- Mise à disposition de documents de communication personnalisés et de cartes de visites en chinois et anglais pour chaque entreprise
- Documents de promotion économique du territoire en chinois et en anglais
- Goodies



La Réunion à l'IFE 2017



Offre d'accompagnement valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés, sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME¹

Cette offre comprend :

- # Transport aérien A/R
- # Hébergement (4 nuits)
- # Transferts sur place
- # Stand sur le Pavillon LA REUNION
- # Présence d'interprètes franco-chinois sur le stand
- # Programme de rendez-vous B2B individuels ciblés
- # Package « Fiches entreprise et cartes de visites territoriales » en anglais et chinois
- # Package « Documents de promotion économique du territoire » en anglais et chinois

¹ L'ACCME (Actions Collectives pour la conquête des marchés extérieurs) est une aide du FEDER pour les PME au sens de l'axe 3 de la fiche action des Programmes Opérationnels Européens 2014-2020, et dont le siège social est situé à La Réunion.

Les bénéficiaires doivent correspondre aux critères suivants : entreprises de production, transformation, conditionnement, façonnage et montage et de prestations de services aux registres légaux, hors secteur touristique.

Ne sont pas éligibles les PME exerçant leurs activités dans les secteurs exclus par le règlement de la Commission UE 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

² Montant valable en cas d'éligibilité à la mesure ACCME. Il correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base des coûts logistiques et techniques réellement supportés.

2 900 € TTC max²



La Réunion à l'IFE 2017



FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Pour candidater, merci de nous transmettre les informations ci-dessous, ainsi que l'engagement signé :

La candidature ne sera considérée complète qu'à réception de l'ensemble des pièces.

VOTRE ENTREPRISE

IDENTITÉ

- Raison sociale
- Nom et prénom du dirigeant
- Adresse société
- E-mail société
- Coordonnées du contact salon

ACTIVITÉ

- Description de l'offre, de la stratégie d'entreprise, notamment à l'export

VOTRE PARTICIPATION AU SALON*

OBJECTIFS

- Vos objectifs de participation à l'IFE 2017
- Les produits et/ou services que vous souhaitez y vendre

VOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Contenu des cartes de visite
nom, prénom, société, tél, courriel, site Internet
- Texte commercial français et anglais pour la fiche entreprise
minimum de 200 mots et maximum de 300 mots
- Logo en haute définition (type .eps, .ai)
- Photos en haute définition pour la fiche entreprise (type .eps, .ai)
projet, produits, dirigeant

* Votre participation implique l'acceptation des conditions de participation aux salons sous la bannière INVEST IN REUNION (voir page suivante).

Je soussigné

Représentant légal de la société.....

M'engage à respecter les conditions de participation établies par NEXA et à m'acquitter du montant facturé par NEXA sur la base des frais engagés, dans la limite de € TTC.

Date, signature et cachet :



La Réunion à l'IFE 2017



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS INVEST IN REUNION

Article 1

En confirmant sa candidature pour une participation à une délégation « INVEST IN REUNION », tout organisme ou individu s'engage à avoir pris connaissance des termes du présent règlement et à les respecter.

Confirmation de l'inscription

Article 2

La constitution des délégations « INVEST IN REUNION » est étroitement liée aux objectifs et critères de sélection inscrits à l'appel à candidature le cas échéant. Ne pourront faire partie de la délégation que les candidats ayant transmis à NEXA, dans les délais inscrits à l'appel à candidature, le dossier de candidature dûment complété, accompagné des différents éléments demandés. NEXA se réserve le droit de sélectionner les entreprises qui formeront les délégations « INVEST IN REUNION ». Les candidats retenus en seront informés par NEXA.

Participation aux délégations INVEST IN REUNION

Article 3

Chaque organisme ou individu s'engage en toute responsabilité à prendre connaissance et à respecter les conditions de participation relatives à l'évènement pour lequel il se porte candidat.

Article 4

Chaque organisme ou individu s'efforcera de respecter et de relayer l'esprit territorial de la démarche vis-à-vis de tout interlocuteur de la délégation, et d'être en mesure :

- de valoriser le territoire de La Réunion auprès des visiteurs du stand
- d'expliquer la nature et les objectifs de la démarche INVEST IN REUNION ;
- de connaître et de valoriser les autres membres de la délégation, d'orienter vers ces derniers les visiteurs intéressés ;
- de relayer les diverses informations et demandes de contacts vers les membres de la délégation concernés.

Article 4 bis

Nexa assure la réservation des prestations aériennes et hôtelières pour le compte de l'entreprise et prend en charge à hauteur de 50% les frais d'un seul participant par entreprise (sous réserve d'éligibilité à la mesure ACCME - voir page 4.)

Une fois les billets d'avion émis et les réservations d'hôtel effectuées, en cas de désistement, d'annulation ou de modification des réservations par l'entreprise, 100% des frais engendrés seront à la charge de l'entreprise.

Si le participant choisi de ne pas voyager aux mêmes dates que la délégation et que de ce fait, des surcoûts aériens et / ou d'hébergements sont engendrés, ces derniers seront à la charge de l'entreprise.

Éléments transmis et réalisés dans le cadre de l'opération

Article 5

Sans mention de leur part, chaque membre des délégations INVEST IN REUNION autorise le service Marketing Territorial de NEXA à utiliser les éléments transmis dans le cadre de participation aux opérations « INVEST IN REUNION ». NEXA s'engage à utiliser ces éléments dans le cadre de ses missions de valorisation économique internationale de La Réunion.

Quelques exemples d'utilisations :

- mise en ligne des « fiches entreprises » ou d'autres supports de communication produits ;
- utilisation des photos transmises pour réalisation de supports de promotion économique ;
- transmission des informations contenues sur la fiche de valorisation réalisée dans le cadre de l'opération dans le cadre des missions de marketing territorial de NEXA.

Article 6

Tout membre des délégations INVEST IN REUNION donne son accord de principe quant à la communication à NEXA d'informations relatives au bilan de l'opération.

NEXA s'engage à n'utiliser les informations de nature commerciale et financière qu'à des fins d'évaluation du dispositif, ainsi qu'à les traiter de manière anonyme. Sur indication explicite de l'intéressé, NEXA s'engage à traiter également de manière anonyme les autres informations indiquées.

Article 7

Dans le cadre exclusif des opérations menée par NEXA, tout membre des délégations INVEST IN REUNION autorise NEXA à effectuer ou à faire effectuer par toute personne de son choix la reproduction, la duplication, la diffusion et la communication au public des photographies ou vidéos mettant en scène les délégations à usage interne ou externe à NEXA et pour tout support médiatique (publicitaire, promotionnel et d'information). Cette cession de droit d'utiliser l'image est consentie à titre gratuit.

Expédition de matériel de démonstration / de dégustation

Article 8

Les entreprises retenues pour former la délégation INVEST IN REUNION ont la possibilité de faire envoyer sur le salon du matériel de démonstration / dégustation. NEXA se réserve le choix du prestataire défini pour le transit et facturera l'entreprise sur la base de 50% du coût supporté. Sont concernés uniquement les exemplaires de démonstration ou de dégustation, non destinés à être vendus. Les entreprises qui décideront de faire appel à ce service s'engagent donc à ne pas commercialiser les produits expédiés sur place.

La prise en charge à 50% du fret concerne à cet effet un transport aller-retour. En cas de non-respect de cette clause et de vente du matériel de démonstration sur place, 100% du coût du fret sera alors refacturé à l'entreprise.

Date, signature et cachet :





invest *in*
REUNION

Suivez-nous !



Pour plus d'informations, contacter le service Marketing Territorial de NEXA,
0262 20 21 21
contact@nexa.re



la Maison
de l'Export

